

Médine au Bataclan : le juge des référés saisi ?

écrit par Claude t.a.l | 7 septembre 2018

Bataclan

Peut-être bien que nous allons réussir, ça avance :

Deux avocats de victimes du Bataclan demandent l'interdiction du concert du rappeur Médine dans la salle de spectacle.

Après tout, Dieudonné a été interdit, pour bien moins que cela...

Pas de concert au Bataclan pour Médine !

FIGAROVOX/TRIBUNE – Deux avocats de familles de victime réclament l'annulation du concert de Médine au Bataclan. Selon eux, les textes très ambigus du rappeur, qui évoquent l'islamisme, le djihad ou encore la condamnation de la laïcité, seraient une offense à la mémoire des victimes.

Maitre Caroline Wassermann et Maitre Bernard Benaïem, avocats au barreau de Paris, sont deux avocats de familles de victimes du Bataclan.

13 novembre 2015. Le Bataclan, Paris. Quatre-vingt-dix morts. Des centaines de blessés, de familles, d'amis touchés dans leur chair et dans leurs âmes.

Et trois ans plus tard, quasiment jour pour jour, ce triste

anniversaire serait célébré sur les lieux même du crime par deux concerts du rappeur Médine? Par l'auteur d'un album si délicatement intitulé «Jihad», cette guerre «sainte» au nom de laquelle ces assassinats abjects ont été commis, après ceux de *Charlie Hebdo* et avant ceux qui continuent de frapper la France et le monde entier?

Comment a-t-on seulement pu envisager d'offrir la salle du Bataclan, marquée à tout jamais par l'infamie du terrorisme islamiste, à un homme qui chante «*Taliban et banlieue donne talibanlieusard*», «à la journée de la femme, j'porte un burquini ; islamo racaille c'est l'appel du muezzin» ou encore «*crucifions les laïcards comme à Golgotha*»?

Comment tolérer que les gens qui ont souffert dans leur chair, perdu un enfant sous les balles des Kalachnikov ou égorgé par les terroristes, voient le Bataclan à nouveau sali par de pareils textes?

L'exercice de la liberté d'expression est une condition de la démocratie, nul ne le nie. Mais il y a des limites qui ne peuvent être franchies sur le territoire de la République.

La justice, dans l'affaire Dieudonné, a eu l'occasion de poser ces limites et il est intéressant de voir que le cas Médine se rapproche assez de celui du pseudo comique dont le spectacle avait été interdit cette année-là par le Conseil d'État.

Un spectacle – ou en l'espèce un concert – contenant des propos incitant à la haine et faisant, en méconnaissance de la dignité de la personne humaine, l'apologie de comportements contraires au respect des valeurs et principes de la Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen et de la tradition républicaine française peut faire l'objet d'une interdiction par l'autorité administrative.

Les textes du rappeur Médine, chantés en ce lieu symbolique qu'est devenu le Bataclan, contreviennent évidemment au respect de ces valeurs républicaines et plus simplement au

respect dû aux morts et aux blessés du 13 novembre 2015.

Nous ne laisserons pas souiller la mémoire des morts et le cœur des blessés et de leurs proches.

On imagine aisément que de telles chansons soient susceptibles au surplus d'entraîner des dérapages de type apologie des actes terroristes auprès d'un public dans lequel on sait, malheureusement, que les thèses djihadistes prospèrent facilement, sur fond d'antisémitisme et de complotisme.

Le risque de trouble à l'ordre public causé par les concerts de Médine au Bataclan n'est donc pas du tout théorique. Et le mouvement de protestation qui s'élève depuis quelques jours le prouve: Médine ne chantera pas au Bataclan sans que la population ne s'indigne et ne manifeste. Il est d'ailleurs consternant qu'une fois encore l'origine de l'indignation soit venue de l'extrême-droite, après qui ont couru les responsables politiques. Les républicains de toutes rives ne peuvent que se morfondre de constater que leurs porte-paroles sont aujourd'hui à la remorque des extrémistes alors que c'est justement le camp républicain qui devrait être à l'avant-garde du combat pour les valeurs de laïcité.

Nous, avocats de familles de victimes du Bataclan, ne laisserons pas souiller la mémoire des morts et le cœur des blessés et de leurs proches par la tenue de ces concerts sans réagir. Nous saisisons le préfet de police afin qu'il interdise ces concerts de Médine au Bataclan, comme le spectacle antisémite de Dieudonné a été interdit il y a quatre ans. Nous refusons d'y laisser chanter le «*Djihad*», célébrer les «*Talibans*» et «*crucifier les laïcards*»! Nous ne tendrons pas l'autre joue en ce lieu symbolique!

Si le préfet de police ne nous répond pas ou refuse d'interdire les concerts de Médine au Bataclan, le juge des référés du tribunal administratif de Paris sera évidemment saisi et nous sommes prêts à aller jusque devant le Conseil

d'État. Pour l'honneur des victimes du Bataclan. Et pour la République.

<http://www.lefigaro.fr/vox/culture/2018/06/11/31006-20180611ARTFIG00093-pas-de-concert-au-bataclan-pour-medine.php>

Tous les jours, tous les jours, dire, faire ce qu'on peut, même si on peut peu !

Au fond, c'est une question de survie pour notre pays.
Pas de médine au Bataclan !

On va y arriver !

Il suffit que chacun fasse ce qu'il peut !

Tous les jours !